



## dates de congés payés estivales

Par **audrey g**, le **13/03/2009** à **19:02**

bonjour je travaille depuis 8 ans dans la meme societe.j ai reserve mes vacances en janvier comme d habitude pour la periode du 15 juillet au 29 juillet inclus,et un acompte a ete versee.le probleme qui se pose est que la gerante et moi avions trouver un accord verbal sur le fait de prendre du 15 au 30 juillet inclus(depuis 8ans aucune demande ecrite de congés ne s est faites)et que la gerante reviens sur ce qu elle a dit.sur 3vendeuse je suis la seule a poser en juillet et la seule a partir en vacances,elle se fiche de tous cela et meme de l acompte verse apres une discussion entre nous.que puis je faire ,d avance merci pour la reponse.